

Image not found or type unknown



Droit d une mere desespere

Par **DELBELLO**, le **20/11/2012** à **09:18**

BJrnrnMERCİ POUR TOUTES INFOSrnrnil y a un an un psy de pmi a fait une alerte aupres d un juge pour enfant (ma fille de 12 etait suivi) un probleme d autorite.rnrnapres consultation aupres d un expert psy pour moi et mon ex ainsi que ma fille, et apres une annee de consultation familiale, je juge a considere que notre fille etait entre de bonne main et nous a precise de continuer les consultation aupres d un psychologue pour ma fillernrsachant que les consultations se fairont tout les 15jours a paris (transport pour moi et ma fille 16e ; tous les 15j) + 8e chaque mois pour les rdv familiale entre le pere et moi memernrnmes questions sont les suivantes :rnrnpuis je reclamer une aide financiere ?rnrnsuis je oblige de faire ces rdv familiale ?rnrn[s]**C'est dans votre intérêt...**[/s]rnrnmerci a tous

Par **sonia27**, le **13/01/2013** à **14:16**

Bonjour, rnrnJe ne suis pas experte dans ce domaine mais je pense que si tu as de petits revenus tu peux éventuellement allé voir ton assistante social et voir avec elle si tu as le droit a une aide financiere soit de la caf soit du conseil générale par rapport aux transports que tu dois effectuée